

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****25 MARS 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise**
francophonie de la GreffeRéservé
au
Moniteur
belge***26044677***

N° d'entreprise : 0407.837.587

Nom

(en entier) : Atomium

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Place de l'Atomium, 1
1020 Bruxelles
Belgique

1000 1011 1012 1013

Objet de l'acte : Cessation et nomination de pouvoirs spéciaux

Extrait du procès verbal des décisions de la directrice du 11 mars 2026.

Par décision du conseil d'administration de l'Association telle que publiée aux Annexes du Moniteur belge du 19 octobre 2021.

Suite à la cessation de Johan VANDENPERRE de ses fonctions au sein de l'Association avec effet au 11 mars 2026.

Il est également constaté qu'en raison de cette cessation, monsieur Johan VANDENPERRE a perdu de plein droit, le bénéfice de l'ensemble des pouvoirs spéciaux qui lui avaient été conférés par décision du conseil d'administration précitée. Il est constaté en particulier qu'à compter du 11 mars 2026, Monsieur Johan VANDENPERRE ne peut plus agir, au nom et pour le compte de l'Association, en qualité de mandataire spécial.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Julie ALMAU GONZALEZ, préqualifiée, avec faculté de substitution et de subdélégation, en vue de (i) faire dresser, signer et déposer tous formulaires, extraits, déclarations et pièces utiles ; (ii) procéder aux formalités de dépôt et de publication aux Annexes du Moniteur belge de la présente constatation de cessation de pouvoirs et (iii) effectuer, plus généralement, toutes démarches utiles ou nécessaires auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration de la TVA et de toute autre autorité compétente, en lien avec ce qui précède.

Procuration est donnée à la société ADMINCO, Rue des anciens étangs 55 à 1190 Bruxelles, représentée par Jordan Kanda-Boko ou toute personne pouvant représenter la société, pour signer, déposer et publier la présente résolution au Moniteur Belge et/ou d'inscription au Guichet d'entreprise et/ou auprès de toute autre autorité administrative. Cette procuration n'engage ni la société ADMINCO ni ces représentants pour une quelconque responsabilité vis-à-vis de la gestion interne de la société.

Jordan Kanda-Boko pour Adminco
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).